

Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028

Réunion du Groupe Loutre

Vendredi 22 novembre 2019



Ordre du jour

10h00 – 10h30 : Accueil des participants

10h30 – 12h30 :

- Présentation rapide du PNA 2019 – 2028 et de ses actions ;
- Tour des régions ;
- Présentation de l'Observatoire National des Mammifères (ONM) ;
- Présentation de la convention cadre pour adhérer à l'ONM ;
- Réflexion sur l'affichage des informations sur le portail de l'ONM ;
- Process de validation des données de terrain collectées dans l'ONM ;

12h30 – 14h00 : Pause déjeuner

14h00 – 16h30 :

- Suivi de répartition de la Loutre : réflexion sur une méthode d'analyse des données de



Présents : Christian ARTHUR (SFPEM), Charles DUPÉ (Pays de la Loire), Olivier HESNARD (Normandie), Damien LERAT (Bourgogne-Franche-Comté), Robin LHUILLIER (Sud), Marie MASSON (SFPEM), Jean-Baptiste PONS (Nouvelle-Aquitaine, ex Aquitaine), Meggane RAMOS (Bretagne), Franck SIMONNET (secrétaire national du groupe Loure à la SFPEM).

Invité : Paul HUREL (ONCFS Centre-Val de Loire, opérateur du PRA Loure).

Excusés : Xavier BIROT-COLOMB (Auvergne-Rhône-Alpes), Gaëlle CAUBLLOT (Nouvelle-Aquitaine, ex Limousin), Romuald DOHOGNE (Centre-Val de Loire), Laëtitia FAINE (Normandie), Pascal FOURNIER (Nouvelle-Aquitaine, ex Aquitaine), Camille FRAISSARD (Occitanie, ex Languedoc-Roussillon), Miguel GAILLEDROT (Nouvelle-Aquitaine, ex Poitou-Charentes), Estelle GERMAIN (Grand Est, ex Lorraine), Hélène JACQUES (SFPEM), Charles LEMARCHAND (Auvergne-Rhône-Alpes), Clément LEMARCHAND (Occitanie, ex Languedoc-Roussillon), Frédéric NÉRI (Occitanie - ex Midi-Pyrénées), Fabien SANÉ (Occitanie, ex Languedoc-Roussillon), Daniel SIRUGHE (Bourgogne-Franche-Comté), Jacques THIRIET (Grand Est, ex Alsace), Thierry TOURNEBIZE (Grand Est, ex Champagne-Ardenne).

Absents : Laurent BARTHE et Jean-Michel CATIL (Occitanie, ex Midi-Pyrénées), Christian BOUCHARDY (Auvergne-Rhône-Alpes).

Le secrétaire du Groupe, Franck Simonnet, et l'animatrice du plan, Marie Masson accueillent les participants à 10h00, présentent les excusés et dressent l'ordre du jour :

- Présentation rapide du PNA 2019 – 2028 et de ses actions ;
- Tour des régions ;
- Présentation de l'Observatoire National des Mammifères (ONM) ;
- Présentation de la convention cadre pour adhérer à l'ONM ;
- Réflexion sur l'affichage des informations sur le portail de l'ONM ;
- Process de validation des données de terrain collectées dans l'ONM ;
- Suivi de répartition de la Loure : réflexion sur une méthode d'analyse des données de terrain issues du protocole standard afin de définir des statuts biologiques locaux ;
- Suivi de répartition de la Loure : réflexion sur les adaptations du protocole standard au contexte de fronts de recolonisation de l'espèce (indices de présence moins abondants) ;
- Réflexion sur la procédure cadre de prise en charge d'une Loure en détresse jusqu'à son relâcher en nature, et points divers.

Tour de table de l'actualité en région

Nouvelle-Aquitaine :

La DREAL a souhaité la rédaction d'un PRA, ce dernier se basera sur le précédent PRA Limousin. Ce PRA sera décliné sur 3 ans et reprendra l'ensemble des actions proposées dans le PNA à l'exception de l'action 4 « Améliorer le potentiel d'accueil des milieux » qui sera associée aux aménagements routiers prévus conjointement pour l'action 3 « Réduire la mortalité d'origine anthropique ».

Un questionnaire en ligne a été réalisé, à destination des animateurs Natura 2000, des gestionnaires de réserve naturelles etc., afin de reprendre contact et savoir ce qui a été fait sur la Loutre (si l'espèce est avérée, s'ils ont des échantillons et comment ils sont préservés, y a-t-il des cas de collisions routières, y a-t-il eu des cas de loutres en détresse, connaissent-ils l'opération Havre de Paix). L'analyse des réponses à ce questionnaire servira de base au COPIL qui aura lieu en 2020.

Cistude porte l'animation du plan régional, déléguée par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec le GMHL et Vienne-Nature.

A noter que Jean-Baptiste Pons est également animateur du PNA Vison (possibilité de mettre en commun des actions pour les 2 espèces).

Une demande de dérogation sera déposée en 2020 pour les prélèvements d'échantillons génétiques, avec mise en place de référents départementaux (salariés de structures type réserve etc.).

Il n'y avait pas en Aquitaine de réseau d'observateurs pour le suivi de répartition de la Loutre (contrairement au Limousin par exemple). Pour le suivi des fronts de recolonisation, les prospections seront faites sur la base des bassins versants et la restitution sera faite à la maille 5*5 km.

Normandie :

En Haute-Normandie, il n'y a pas de population de loutres connues, mais un suivi est fait sur la frontière avec la Basse-Normandie.

En Basse-Normandie, plus de la moitié des bassins versants où l'espèce avait été identifiée se sont avérés n'être occupé que temporairement (aucune trace récente observée). Des expertises d'ouvrages ont pu être engagé ainsi que quelques aménagements (fonds Natura 2000, départementaux...) ainsi que des expertises de piscicultures (sans que des aménagements de protection n'aient été mis en place par la suite).

Le PRA s'est terminé en 2018, et il n'y a pas eu de réunion depuis sur la Loutre. La DREAL n'a à ce jour plus de ligne budgétaire attribuée (environ 5000€ annuels auparavant pour l'animation et la coordination du PRA) et un financement doit être trouvé auprès de la région. Une coordination tournante (à la façon de la Nouvelle-Aquitaine) pourrait être envisagée.

Il y a une volonté régionale de maintenir une dynamique d'un réseau Loutre, à intégrer dans un programme plus global sur les mammifères semi-aquatiques.

Bourgogne-Franche-Comté :

Une stratégie PRA est en cours, afin d'éviter une rédaction lourde d'un PRA. Un document de synthèse sera rédigé pour le 1^{er} trimestre 2020. La DREAL souhaite un unique coordinateur en région, représentant toutes les autres structures, et fournirait une enveloppe budgétaire d'environ 5 000 € par an (à voir comment répartir ces fonds sur quelles actions).

Le 1^{er} cas de mortalité en région depuis 30 ans a été découvert en novembre (bord de ville, sans zone humide aux alentours proches).

Quelques aménagements routiers ont été réalisés de façon opportuniste. En 2019 a été lancé un début de stratégie d'identification des points noirs routiers (récupération des données de trafic routier auprès des départements) et des aménagements de nouvelles banquettes sont prévus en 2020 suite à ce diagnostic de ponts. Il n'y a souvent pas assez de temps pour suivre les travaux de réalisation de ces banquettes, et quelques erreurs sont parfois faites par les aménageurs.

Un week-end de prospections est organisé sur des secteurs en limite de répartition.

Il a été observé également que la progression de la répartition de la Loutre évoluait moins vite.

Pays de la Loire :

Il n'est pas prévu la rédaction d'un PRA mais la déclinaison en Pays de la Loire se fera dans la continuité de ce qui a été fait précédemment, avec une enveloppe de la DREAL pour l'animation et coordination.

Un travail important a été réalisé sur la franchissabilité des ouvrages.

Une étude génétique a été réalisée en Mayenne.

La progression de la répartition est également peu rapide en région.

Un travail important a été réalisé sur la mortalité routière dans le Marais poitevin.

Avec le réchauffement climatique, de gros assecs des marais et des cours d'eau ont été observés. Une baisse des marquages est observée dans certains secteurs.

Une étude de l'état de présence de la Loutre sur le littoral vendéen a été réalisée par Charles Dupé.

Sud :

Un réseau d'observateurs a été constitué en région.

Un suivi de présence de la Loutre a été fait en 2019.

Les densités de populations sont très faibles en région, et l'état de ces populations n'est pas connu.

L'animation du PNA Loutre en région repart en 2020, avec en particulier un suivi de l'espèce bien mis à plat au niveau protocole (avec des fonds DREAL environ 10 000€ / an).

Une formation Loutre / Castor est prévue fin novembre.

Une conférence grand public sur la Loutre d'Europe avec Charles Lemarchand s'est tenue le 08 novembre dernier, dans le cadre de la sortie de son dernier livre « La Loutre d'Europe ».

Un diagnostic des ouvrages et des barrages est réalisé (principalement avec EDF).

La Loutre d'Europe a été prise en compte dans la Trame verte et bleue d'Aix et Marseille.

Bretagne :

Ce sont des actions de suivi sur les fronts de recolonisation qui ont été réalisées en priorité. Des aménagements de passages à Loutre ont été réalisés en collaboration avec la DIR Ouest. Des diagnostics routiers sont en prévision avec les services routiers des départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

La DREAL aura éventuellement une enveloppe de 5000€ pour la déclinaison régionale du PNA, sans objectif de rédiger un PRA complet.

Il a été observé un ralentissement du mouvement de recolonisation vers l'est de la Bretagne. Plusieurs bassins versants où l'espèce a du mal à s'implanter sont sujets à de forts assecs ces dernières années.

Présentation du PNA 2019-2028

Il a été demandé s'il existait un support powerpoint servant de base à la présentation du PNA en conférence, voire une exposition transportable sur la Loutre, qui pourraient être utilisables par tous en diverses occasions.

→ Il existe un premier listing des supports pédagogiques existants sur la Loutre au sein du centre de ressource de l'ONM. La liste exhaustive de ce qui existe en local, avec un tric entre ce qui est utilisable (non dépassé, suffisamment généraliste) et ce qui ne l'est pas, et un tri sur le type de message (information, formation, etc.) sera faite sous format excel (avec indications des propriétés intellectuelles) et ajoutée au centre de ressource. Le support powerpoint de présentation du PNA 2019-2028 réalisé par le SFPEM est diffusable à toute structure en faisant la demande, et sera également ajouté au centre de ressource de l'ONM.

Par ailleurs, un autre besoin qui a été remonté à l'occasion de cette réunion est la création d'une signalétique « Loutre » à mettre sur les aménagements réalisés pour l'espèce (en rajoutant les logos des différents partenaires), ou aux endroits non aménageables et dangereux pour le déplacement du mustélide (voire pour création d'un ralentisseur avec un panneau « Attention passage de loutres » ?). Il faudra prendre exemple sur les panneaux en Allemagne ou en Hollande par exemple.

L'Observatoire National des Mammifères

L'outil a été présenté (objectifs, fonctionnement, gouvernance), ainsi que la plateforme. Il a été demandé aux participants leur avis sur la manière d'afficher les données Loutre :

- apporter sur chaque donnée l'information du type de protocole dont elle est issue (standard, autre et lequel) en cliquant dessus ;

- faire une carte présence / absence avec l'ensemble des données (protocole standard, autre protocole, opportuniste), et programmer l'affichage pour que soient montrées en premier lieu les données de moins de 20 ans (2000 et +) ;

→ prévoir un encart pour expliquer ce qui est observable sur la carte et prévenir des risques de mauvaise interprétation.

- faire un second affichage avec une carte « interprétée » :

- avec uniquement les données issues du protocole standard (absence et présence protocolées) ?
- ou une carte affichant les mailles de présence protocolée, les mailles de présence potentielle et les mailles d'absence protocolée ?

- penser à afficher le réseau hydrographique, les délimitations de bassins versants en fond de carte.

- préparer un questionnaire sur les diagrammes affichés à côté des cartes à envoyer à l'ensemble des coordinateurs : lesquels garder, quels autres diagrammes pourraient être affichés à partir des champs attributaires remplis dans le formulaire standard de données de l'ONM ?

- Sur le long terme : voir si possible de superposer la carte de diversité génétique de Lise-Marie Pigneur et Johan Michaux ?

Paul Hurel : la question à garder en tête pour l'affichage : Qui regarde la carte ? Pour quoi faire ?

Réponse de Christian Arthur : la carte en maille 10*10 km est utile pour un niveau d'alerte, mais pour de la gestion conservatoire plus fine la représentation de la répartition par bassins versants serait plus pertinente.

Réflexion sur une méthode d'analyse des données de terrain issues du protocole standard, afin de définir des statuts biologiques locaux pour la Loutre

L'objectif est de d'aller au-delà de la donnée absence / présence et de déduire des niveaux d'abondance, ou du moins statuer sur une présence permanente ou temporaire.

Robin Lhuillier : le protocole standard risque-t-il d'être alourdi ?

Réponse de Franck Simonnet : il s'agirait plutôt d'un travail d'analyse et d'interprétation des données de terrain obtenues à partir de ce protocole standard.

Jean-Baptiste Pons : Mais ne faudrait-il pas plus de repasse sur le terrain ?

- Faut-il revoir l'échantillonnage par maille et faire plus de points de prospection dans les différents milieux représentatifs de chaque maille ? Rajouter par exemple ponctuellement un 5ème point de prospection pour être sûr d'échantillonner l'ensemble des bassins versants présents sur chaque maille 10*10 km ?

- Faut-il faire obligatoirement les 4 points de prospection au lieu de s'arrêter au 1^{er} indice de présence, et constituer un gradient de présence ? (4 points positifs sur 4, 3 points positifs sur 4 etc. et quelle signification donnée à cette gradation ?)

- Concernant les 600m maximum de linéaire à prospecter dans le protocole standard : pas toujours évident à mettre en place sur le terrain. En Pays de la Loire, l'hétérogénéité des milieux (surfaces de marais importantes) rend ces 600m quasi impossible à faire en linéaire.

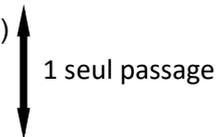
En Normandie, sont différenciés :

- les bassins de présence continue avec reproduction
- les bassins de présence avec indices très réguliers
- les bassins avec indices de présence très ponctuels.

Dans le Marais poitevin, c'est le côté saisonnier qui entre en compte : différenciation d'une présence saisonnière ou d'une présence annuelle.

→ Sur quels critères définir une régularité de présence ?

- Nombres d'épreintes (et distance entre chaque poste de marquage)
- fraîcheur des épreintes
- présence de marquage à l'urine
- régularité de découverte d'épreintes dans le temps (comparaison d'une année sur l'autre, ou d'une prospection à l'autre)



→ Si les 4 points de prospection sont positifs une année, peut-être n'est-il pas utile de repasser l'année d'après ? (espèce considérée en présence permanente)

Si moins de 4 points de prospection sont positifs : passer le plus régulièrement possible et comparer le passage n-1 et le passage n ?

Réflexion sur les adaptations du protocole standard au contexte de fronts de recolonisation de l'espèce

Remarque : *En Bourgogne-Franche-Comté, en fronts de recolonisation 7 points de prospection (uniquement des ponts) sont échantillonnés sur une maille 10*10 km. Toutes les épreintes sont pointées sur le linéaire de 600 m (au lieu de s'arrêter aux 1^{ers} indices). Si 5 points sont positifs, la prospection s'arrête. Les prospections se font par pas de temps de 5 ans. Il faut que la maille soit notée positive 2 fois de suite pour que l'espèce soit déclarée présente (et non occasionnelle).*

→ Il faudrait faire tester leur jeu de données par un statisticien, pour voir quelle est la part des données de présence qui peuvent être loupées si on restait sur le protocole standard avec 4 points de prospection (calculer le nombre de fois où le 5^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} point de prospection est positif lorsque les 4 premiers points étaient négatifs). Chercher un stagiaire en master bio statistique (voir les liens avec l'OFB) ?

- Il faut demander à l'ensemble des structures le protocole qu'elles utilisent s'il diffère du protocole standard.

- Faut-il :

- un suivi plus régulier que dans le protocole standard (une prospection tous les ans au lieu d'une tous les 5 ans au maximum) ?
- un suivi plus poussé dans l'échantillonnage (soit plus de points de prospections) ?
- les deux ?

Question à se poser : à partir de quand considère-t-on qu'une zone de recolonisation devient une zone de présence permanente ? 1 indice par saison pendant plusieurs années de suivi ? 4 points de prospection positifs pendant plusieurs années de suite (dans le cas d'une prospection par an) ?

Remarque : *à la réunion de travail en région Grand Est, durant laquelle la réflexion sur l'adaptation du protocole standard a également été lancée, il a été proposé par les participants de faire un état de l'art sur ce qui se fait en région et même en Europe et d'organiser une nouvelle réunion de travail afin d'obtenir un consensus. Pourquoi pas également organiser des Rencontres Internationales Loutre, ou un colloque Loutre (comme le colloque sur le Chat sauvage à Nancy en 1992), avec un focus sur ce sujet de protocole ? Il est nécessaire d'être crédible auprès des services de l'État sur ces questions de protocole, en étant légitimé par la communauté scientifique.*

Conclusion : se donner le délai **fin 2020** pour arrêter un protocole en front de recolonisation et une méthode d'analyse des données de terrain issues du protocole standard.

La réunion est close à 17h00 et le secrétaire remercie tous les participants. Un compte-rendu a été adressé à tous pour relecture avant diffusion.

Marie MASSON, animatrice du PNA Loutre 2019-2028
31/01/2020